

## Espaces verts communaux comme site d'animation

La Tribune Saintannoise aimerait que soit privilégiée la plantation d'arbres fruitiers sur les espaces verts communaux. L'objectif ne résiderait pas dans la productivité mais plus dans une logique pédagogique. Planter une sorte de « verger urbain » permettrait de créer un site d'animation et de rencontre que nous aimerions intergénérationnel, permettant d'inscrire à l'agenda les moments que la nature nous invite à respecter comme la plantation, la taille, la cueillette et autres greffes des arbres. Cela participerait à la transmission des savoirs et des savoir-faire des plus anciens aux plus jeunes, des experts aux novices, et avec le temps, deviendrait un nouveau lieu d'échanges et de rencontres de proximité. »



### ARRÊT SUR IMAGE Où est notre basilique ?

Nous connaissons bien évidemment toutes et tous la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Mais savez-vous qu'une parfaite réplique existe en France ? Un habitant d'Île de France, découvrant cette réplique lors d'une période de congés, a souhaité nous transmettre cette photo. Mais savez-vous où elle se trouve ? Nous vous proposons de faire travailler vos méninges d'ici la prochaine LTS dans laquelle nous donnerons la solution. »

## Lieu de rencontre associatif

Si de nombreuses associations utilisent l'adresse de leur président comme adresse postale, d'autres paient une boîte postale. Il semble cependant que la municipalité mette à disposition des boîtes aux lettres pour certaines associations. La Tribune Saintannoise, comme les deux élus d'opposition, propose de créer un « mur de boîtes aux lettres » à disposition de toutes les associations saintannoises qui le souhaiteraient. Agir ainsi aurait deux vertus :

» créer un lieu de rencontre propice aux échanges où les membres des associations se retrouveraient au moment de relever le courrier.

» faciliter les obligations administratives en cas de changement du bureau de l'association, l'adresse pouvant rester la même. Un panneau de communication pourrait venir compléter ce dispositif en donnant la possibilité aux associations d'afficher leurs informations. Ces aménagements simples témoigneraient de la juste considération du dynamisme que les associations apportent à la commune. »



Association citoyenne  
**PRINTEMPS 2019**

**N°9**

<http://tribunesaintannoise.wix.com/sada>  
tribunesaintannoise@gmail.com

### LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est épatant de découvrir le dynamisme individuel et collectif présent à Sainte-Anne d'Auray malgré la taille modeste de notre commune ! Ainsi, il nous est apparu essentiel de mettre en lumière (c'est le cas de le dire !) dans cette LTS ces compétences qui irriguent notre territoire. En effet, même si les technologies modernes nous permettent d'être ouverts sur le monde entier, nous nous devons d'être curieux et empathiques dans nos propres quartiers, car notre richesse sociale et collective y vit grâce à l'action personnelle de chacune et de chacun. »

Nicolas VEST

### Portrait saintannois LOUIS LE PORT, bientôt sur TF1



Louis Le Port, saintannois de 18 ans, est plein d'entrain, de dynamisme et de vitalité. Il ne s'arrête jamais, préférant le sport et ses challenges à l'enfermement derrière un écran. « Depuis tout petit, j'ai toujours eu envie de me dépasser, de vivre dehors et repousser mes limites. Pendant que beaucoup regardent des vidéos pour vivre par procuration, moi je m'entraîne pour atteindre mes objectifs. » Ses parents et ses sœurs sont un soutien fondamental et de tout instant. « J'ai cette chance que mes parents me donnent cette liberté de faire mon propre chemin. Depuis toujours, je fais énormément de sport : course à pied, boxe, natation, musculation et du street-wor-

kout, ce sport venu des États-Unis, mélange de figures de force, de souplesse et d'équilibre qui se pratique souvent en extérieur. » Louis Le Port a pour valeurs le respect, le dévouement, l'altruisme et cette envie constante de toujours progresser. C'est pourquoi en parallèle de sa terminale STMG, qu'il suit actuellement au lycée de Sainte-Anne d'Auray, il aspire à s'enrichir d'expériences nouvelles, comme des séjours à l'étranger pour y parfaire tant son anglais que son espagnol. Dès son plus jeune âge, il a su démontrer son intérêt pour l'engagement citoyen en suivant le parcours de Jeune Sapeur-Pompier au centre de secours d'Auray. « En septembre, je rentre à l'école des sous-officiers de la Marine, à Maistrance. J'ai passé avec succès les épreuves. J'y arriverai... »

#### De l'Île aux Moines à Cannes...

Doté d'une excellente condition physique, Louis a participé à Izenah Xtrem sur l'Île aux Moines en 2018. « C'était un nouveau challenge que je me suis imposé. Cette course d'obstacles, sorte de parcours du combattant, était une énorme expérience. C'est aussi Izenah Xtrem qui m'a donné l'envie de candidater à Ninja Warrior, diffusé sur TF1. Je crois que lorsqu'on a envie de quelque chose, il faut le tenter. J'ai tenté et j'ai été retenu. » Son dynamisme, sa persévérance et sa volonté exemplaires à atteindre son objectif ont porté leurs fruits. Le 12 mars 2019, TF1 a donc posé ses caméras à Sainte-Anne d'Auray pour filmer la vie de Louis Le Port en préparation de l'émission qui sera diffusée cette année. Toute la journée, Louis s'est donc prêté au jeu d'acteur. « C'était génial à vivre. Encore une nouvelle expérience ! » Le 26 mars 2019, Louis s'est rendu à Cannes, lieu du tournage de l'émission Ninja Warrior, qui sera diffusée cet été sur TF1. Lorsqu'on lui demande ses futurs projets, Louis, d'un sourire malicieux, reste évasif laissant présager qu'on le verra encore. »

L'hermine soutient  
les ostréiculteurs de l'AQTA  
soucieux de la qualité des eaux.

L'hermine incite  
à la plantation de trèfles dans  
les jardins pour aider  
à la sauvegarde des abeilles  
qui en raffolent.

L'hermine apprécie  
l'efficacité de la signalétique  
du parc Camborne.

L'hermine encourage  
les manifestations qui éclairent  
la compréhension  
du handicap.

Participez et adressez-nous votre regard

**LA TRIBUNE SAINTANNOISE**

**Président : M. Nicolas VEST - 07 82 63 65 98**

Tribune Saintannoise - 22 rue des prunelliers 56400 Sainte-Anne d'Auray  
tribunesaintannoise@gmail.com - Moteur de recherche : tribunesaintannoise

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de la rédaction : le président de l'association - Conception et réalisation : Claire-Marie Fiala - cm.fiala@free.fr

## ZOOM SUR une entreprise saintannoise

On peut mesurer la force et le dynamisme d'une commune à sa capacité à utiliser et promouvoir les compétences se trouvant sur son propre territoire. Aussi, il existe sur notre commune une entreprise qui, bien au delà des frontières de Bretagne, s'applique à **mettre en lumière les bâtiments**, notamment les édifices religieux. **EDEL Spectacles** a été créé en 2015 par le saintannois Vincent Lebeuf. Le principe est de mettre en valeur les monuments par ce qu'on appelle le **vidéo mapping**. En 2019, EDEL Spectacles développe son activité et ouvre une branche « spectacles historiques » et « spectacles de divertissement », en devenant partenaire privilégié avec **Bernard Maciel**, « Les couleurs de la nuit », dont le savoir faire est reconnu depuis plus de 20 ans !



Le 5 Avril 2019, EDEL Spectacles a illuminé les remparts de Vannes ! (photo ci-dessus)



Aussi, considérant ce fort potentiel, nous ne pouvons qu'inviter notre municipalité à considérer les forces vives saintannoises et envisager une réflexion pour mettre en lumière notre patrimoine. ))

Pour découvrir son travail :  
<https://www.edel-spectacles.com/>  
<https://www.lescouleursdelanuit.com/>

## Sensibilisation aux gestes qui sauvent

Les attentats de 2015 ont fait prendre conscience de l'importance de connaître les quelques gestes salvateurs. De toute évidence, on ne peut que déplorer le fait qu'il faille attendre ces événements dramatiques pour accélérer cette prise de conscience, mais il en est ainsi. La campagne « **Adoptons les comportements qui sauvent** » a été **décrétée Grande Cause Nationale en septembre 2016**. Le 30 juin 2017, un arrêté ministériel a institué officiellement la sensibilisation aux gestes qui sauvent en donnant lieu à la délivrance

d'une attestation après une formation de 2 heures. L'idée est de **permettre au plus grand nombre d'entre nous de devenir le premier maillon de la chaîne des secours**, et préserver ainsi l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés. Pour y parvenir, il est désormais possible à tout professionnel de santé de dispenser la sensibilisation aux gestes qui sauvent, évidemment dans le strict respect des recommandations techniques et pédagogiques. **La Tribune Saintannoise va organiser cette sensibilisation** au profit de ses

membres, mais souhaite proposer aux autres présidents d'association et à leurs adhérents de se joindre à ce projet. « **Seul on avance plus vite, mais ensemble on va plus loin** ». Pourquoi la municipalité ne prendrait-elle pas à bras-le-corps cette Grande Cause Nationale pour offrir à toute la population intéressée cette sensibilisation ? C'est en réunissant nos compétences que des projets à moindre coût peuvent avancer. **Nous sommes tous le premier maillon**. N'attendons pas d'y être confrontés pour nous y intéresser. ))



Claire-Marie Fiala

06 19 31 61 21  
[cm.fiala@free.fr](mailto:cm.fiala@free.fr)

Relecture, correction, édition,  
création graphique.

Correctrice et graphiste, je vous accompagne dans l'édition de votre manuscrit, depuis sa rédaction jusqu'à son impression (mémoires de famille, roman, nouvelle, mémoire d'études, articles...), ainsi que dans la création de supports de communication pour votre entreprise, votre association.

## Reprise des espaces verts ?

Comme beaucoup le savent, la majorité, malgré l'argumentaire d'Yvan Jounot, **refuse de reprendre les espaces verts des lotissements** sous prétexte d'une surcharge de travail et d'un surcoût.

Pourtant, elle valide la création d'une soixantaine de petits espaces verts le long de la rue du Général de Gaulle.

**Végétaliser les rues est une très bonne chose**. Mais la création de ces petits espaces verts chronophages d'entretien est tout à fait **contradictoire** avec le refus de reprendre les espaces verts des lotissements, **laissés à la charge financière de quelques saintannois**. ))



## LA PAROLE AUX ÉLUS

Yvan Jounot et Erwan Thomas



### Injure publique...

)) **Se faire insulter** de connard en conseil municipal par la première adjointe au maire n'est pas digne de la fonction.

)) **Préférer le silence** au rappel à l'ordre de son adjointe n'est à la hauteur de ce qu'on attend d'un maire.

)) Voir une élue **applaudir** vivement l'insulte plutôt que de la critiquer laisse songeur quant à l'attitude.

En effet, lors du conseil municipal du 18 décembre 2018 madame Régine Fily, comme adjointe responsable du sujet, présentait une convention à propos de l'animation touristique qui avait pour partenaires la commune, l'association touristique et l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI-SPL).

Les deux élus d'opposition, sans remettre en cause l'objet du dossier, ont tenté de dénoncer des façons de faire très étonnantes, **à la limite de l'illégalité**. L'argumentaire se résume en 3 points :

)) **vouloir faire signer fin 2018 une convention d'animation** qui prenait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 !

)) **aucun travail préalable** en commission tourisme, )) **l'association concernée n'a pas été sollicitée** pour signer la convention.

Plutôt que d'assumer les incohérences, l'adjointe a préféré quitter la séance en invectivant Erwan Thomas par une injure grossière : « *T'es qu'un connard et ça peut être mis au PV!* » **Les élus regrettent tant le silence assourdissant du maire** face à l'attitude de son adjointe **que les applaudissements appuyés** de madame Marie-Christine Théraud.

**Erwan Thomas a alors exigé des excuses publiques**. Par courrier à tous les élus (23/12/18, en ligne sur notre site), Yvan Jounot a dénoncé ces attitudes inacceptables, considérant qu'une insulte non condamnée publiquement par les protagonistes officialisait un droit à l'injure.

Lors du conseil suivant, Régine Fily a fait part de ses excuses à Erwan Thomas. Ceci dit, **l'argumentaire des deux élus a permis de réfuter le contenu de la convention, qui n'a toujours pas été représenté au conseil à ce jour.** ))

### Hasard du calendrier...

Par courrier du 12 janvier 2019, les deux élus proposaient à monsieur le maire la salle télé du camping comme salle supplémentaire aux associations saintannoises. Le 8 mars 2019, ils lui adressaient un nouveau courrier sur un autre sujet (voir article ci-contre) commençant ainsi : « **Nous espérons que l'absence de réponse à notre courrier du 12 janvier 2019 ne témoigne pas d'un manque d'intérêt de votre part, d'autant plus que celui-ci avait pour objectif d'étendre un service offert aux associations.** »

Trois jours plus tard, monsieur le maire répondait au courrier adressé deux mois plus tôt en expliquant qu'actuellement, **la salle était mise à disposition de l'association du football...** ))

### Signature arbitraire de monsieur le maire

Les deux élus d'opposition ont dénoncé par courrier daté du 8 mars 2019 les façons de faire de monsieur le maire, qu'ils estiment **sans fondements légaux**. En effet, en signant une convention de prêt de structures avec une société privée **sans passer par le conseil municipal**, Yvan Jounot et Erwan Thomas estiment que **monsieur le maire a outrepassé ses fonctions**. Ce fait paraît rendre cette convention illicite et arbitraire. Ils rappellent avec force que le louage de salles gratuit ne peut être fait qu'aux seules associations, et en aucun cas à des sociétés privées (courrier sur le site LTS). ))

### Les circuits de randonnée saintannois

Responsable de l'office de tourisme intercommunal de Grand-Champ pendant 10 ans, **Erwan Thomas** maîtrise la thématique des chemins de randonnées pour avoir participé à la refonte des 360 km de chemin sur ce secteur. Ce travail fut effectué en collaboration avec les diverses associations de randonnée (pédestre, VTT et équestre) ainsi qu'en partenariat avec les différentes fédérations. **Avant même d'être élu, il avait proposé ses compétences à la mairie de Sainte-Anne...** Dix années restées lettre morte !

Plutôt que de travailler ensemble, la majorité a préféré laisser un seul homme gérer ce sujet. Résultat ? **Une signalisation incohérente, un balisage qui ne respecte pas les normes** (notamment quand deux circuits se croisent), **des noms de circuit sans intérêt...** On peut constater sur cette photo l'empressement à réaliser des circuits sans obtenir les autorisations préalables, sans concertation avec les services dédiés du Conseil Départemental ni les fédérations concernées. **Monsieur Jean-Michel Yannick, adjoint, a préféré s'entêter à travailler seul**. Il affirme que les circuits de Sainte-Anne sont aujourd'hui inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Nous ne pouvons que l'espérer mais attendons de voir, car ce classement demande le respect des normes et un minimum qualitatif des circuits. ))

